

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Genovesi

<https://www.cadre21.org/membres/0589e1bc7f9c4e5bc467ee8f>

Date d'obtention : 2023-10-25 15:54:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que je dois absolument suivre le protocole afin de préserver les informations. Je ne demande jamais de voir les preuves. Je contacte immédiatement mes contacts, soit les policières intervenantes en milieu scolaire de la SQ.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'ai jamais été, comme directrice adjointe, face à cette situation. Cependant, je serai plus qu'outillée et je pourrai documenter les événements.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas questionner. De ne pas visionner des preuves pouvant elles-mêmes être de la pornographie juvénile.